



COMPTE RENDU DE LA 198^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(ADOPTÉ)

- DATE** : Le 20 septembre 2016
- LIEU** : Bureaux du Gouvernement de la nation crie, 277, rue Duke, Montréal
- PRÉSENCES** : Andy Baribeau, Gouvernement de la nation crie (GNC)
Manon Cyr, Québec (au téléphone)
Annie Déziel, Canada
Ginette Lajoie, GNC
Chantal Otter Tétreault, GNC
Jean Picard, Canada, vice-président
François Provost, Québec
Melissa Saganash, GNC
Jean-Yves Savaria, Canada
Mélanie Veilleux-Nolin, Québec

Marc Jetten, secrétaire exécutif
Graeme Morin, analyste en environnement
- ABSENCES** : Yvon Boilard, membre d'office, Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP)
Pascale Labbé, Québec, présidente
- INVITÉE (pour le point 6)**: Marie-Christine Tremblay, directrice générale régionale déléguée, Atlantique et Québec, Environnement et Changement climatique Canada
- OBSERVATEUR**: Miles Smart, secrétaire exécutif, CCCPP

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de la présidente, François Provost agit comme modérateur de la rencontre. Sur une proposition de Ginette Lajoie appuyée par Jean-Yves Savaria, les membres adoptent l'ordre du jour tel que modifié.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 197^e RÉUNION

Sur une proposition de Chantal Otter Tétreault appuyée par Jean Picard, le compte rendu de la 197^e réunion (Eastmain, 22 juin 2016) est adopté tel quel.

3. PRÉSENTATION DE JEAN-YVES SAVARIA (PÊCHES ET OCÉANS CANADA) CONCERNANT L'EXAMEN DE LA LOI SUR LES PÊCHES

M. Savaria explique que l'exercice actuel vise à examiner les modifications apportées à la Loi sur les pêches en 2012. Le Gouvernement du Canada souhaite réinstaurer des protections éliminées à ce moment et intégrer des mécanismes modernes de protection. L'examen de la Loi sur les pêches s'inscrit dans une démarche plus large de révision des processus fédéraux d'évaluation environnementale et des lois touchant l'environnement.

Durant l'automne 2016, le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes examinera la Loi sur les pêches et entendra les présentations des organismes. Le Comité permanent souhaite examiner, entre autres, les définitions de la Loi, les mécanismes de surveillance, les modalités de mise en œuvre ainsi que la capacité de Pêches et Océans Canada à appliquer la Loi. Le rapport du Comité permanent est attendu en janvier 2017. De son côté, le ministère soutiendra la participation de la population à l'examen, entre autres avec un programme de financement de la participation des autochtones. Suite au rapport du Comité permanent, le gouvernement déposerait un projet de loi en 2017. Une consultation est prévue sur l'approche gouvernementale concernant les changements en lien avec la Loi sur les pêches.

Approche du CCEBJ

Les membres soulignent l'importance de participer à la première phase de consultation, sous l'égide du Comité permanent, car les enjeux y seront définis. À cette fin, l'analyste préparera une synthèse des interventions du CCEBJ concernant la Loi sur les pêches 2012, entre autres le travail réalisé pour mettre sur pied un programme d'échange d'information entre les promoteurs de projets près de l'eau et les Cris.

Un membre explique que le processus de révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE) est différent de celui de la Loi sur les pêches. Un comité d'experts a été mis sur pied afin d'examiner la LCÉE et consulter la population. Le comité d'experts fera une tournée pancanadienne de septembre à octobre 2016.

Le CCEBJ écrira au Comité permanent des pêches et des océans pour signifier son intention de participer aux consultations. Par ailleurs, le CCEBJ fera part aux ministres concernés (Pêches et Océans, Environnement, Transports) de son rôle d'interlocuteur privilégié à l'égard des lois pouvant toucher le régime du chapitre 22. Un sous-comité est créé pour orienter l'intervention du CCEBJ concernant la révision des lois fédérales relatives à l'environnement, notamment la LCÉE, la Loi sur les pêches et la Loi sur la protection de la navigation.

4. SUIVI DES DOSSIERS

a. Élaboration de la Stratégie québécoise de l'eau

Comme le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) propose un cadre pour l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) avec le projet de loi 102, les membres suggèrent que le ministère donne l'exemple en assujettissant sa future Stratégie québécoise de l'eau à une ÉES.

b. Proposition d'élaboration d'un guide des promoteurs concernant le processus du chapitre 22 et la participation publique

Le Sous-comité sur la participation publique est satisfait de la proposition formulée par l'analyste. Celle-ci sera transmise aux représentants des trois parties signataires concernées par le chapitre 22 afin de solliciter leur collaboration durant l'élaboration du guide.

c. Caractérisation du site contaminé de la Pointe Louis XIV

Les membres souhaitent avoir une présentation du Bureau régional du MDDELCC afin d'explorer, avec le responsable, les avenues pour la décontamination du site. À leur avis, il faut privilégier une approche régionale, notamment avec l'implication de la communauté de Chisasibi.

d. Mise en œuvre de la Loi sur les pêches : document d'orientation à l'intention des promoteurs dans le cadre de l'autoévaluation des projets

Le CCEBJ a transmis sa proposition de document d'orientation au Gouvernement de la nation crie (GNC) en juin 2016 afin d'obtenir des commentaires. Les membres nommés par le GNC feront un suivi concernant l'analyse du document d'orientation par le GNC.

5. ADMINISTRATION

a. Nomination à la présidence du CCEBJ

Le Conseil exécutif du Gouvernement du Québec a nommé Pascale Labbé comme présidente du CCEBJ pour l'année financière 2016-2017. Sur une proposition Ginette Lajoie appuyée par Jean Picard, les membres adoptent la résolution autorisant Mme Labbé à signer les chèques et les engagements financiers du CCEBJ.

Par ailleurs, les membres votent à l'unanimité une motion de remerciement adressée à la présidente sortante, Melissa Saganash, en soulignant son engagement envers la réalisation du mandat du CCEBJ et la mise en œuvre des dispositions du chapitre 22, et ce, dans un esprit de collaboration constructive entre les parties impliquées.

b. Modalités de versement de la subvention du CCEBJ

Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) a proposé de verser directement sa portion de la subvention annuelle au CCEBJ. En vertu des modalités actuelles, le MDDELCC verse le montant entier de la subvention, puis se fait rembourser la part due par le Gouvernement du Canada (50%) et celle du Gouvernement de la nation crie (25%). Selon le MDDELCC, il n'est pas possible de modifier ces modalités en raison des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi sur le ministère exécutif. Or, la subvention du CCEBJ est habituellement versée à la fin de l'été ou à l'automne, ce qui poserait problème si le surplus accumulé du CCEBJ est réduit, comme le demandent le Canada et le Québec, à 100 000 \$.

Les membres demandent au secrétaire de documenter les avis concernant le statut du CCEBJ, notamment le fait qu'il ne soit pas assujéti à la Loi sur le ministère du conseil exécutif comme le sont les organismes publics.

c. Sélection d'une proposition de diagnostic organisationnel

Parmi les soumissions reçues concernant le diagnostic organisationnel, le Comité administratif en a retenu deux pour l'examen des membres. Après discussion, ces derniers identifient la proposition sélectionnée. Le Comité administratif fera le suivi auprès du consultant retenu.

d. Présentation du CCEBJ au congrès de l'International Association for Impact Assessment (Montréal, avril 2017)

Le CCEBJ souhaite faire une présentation dans le cadre du Forum nordique et arctique du congrès afin de faire valoir son rôle et les enjeux du régime de protection de l'environnement et du milieu social. Melissa Saganash fera la présentation.

6. RENCONTRE AVEC MARIE-CHRISTINE TREMBLAY, DIRECTRICE GÉNÉRALE RÉGIONALE DÉLÉGUÉE D'ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (ECCC) CONCERNANT LE PLAN DE LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Marie-Christine Tremblay rappelle les engagements du Gouvernement du Canada concernant la réduction des émissions de gaz à effets de serre. Cet engagement a été réitéré durant la Conférence sur les changements climatiques à Paris en décembre 2015 (COP21). Afin de réduire leurs émissions, l'ensemble des gouvernements au Canada doivent se concerter pour mettre au point un plan de lutte aux changements climatiques. Le Gouvernement du Canada encourage la population canadienne à avoir des discussions sur les changements climatiques et à lui faire part de leurs préoccupations et suggestions. À cet égard, Mme Tremblay souhaite entendre les communautés criées puisque le milieu nordique est particulièrement touché par les impacts des changements climatiques.

Des membres mentionnent le travail réalisé par le CCEBJ concernant les changements climatiques : d'abord, le portrait des impacts sur le territoire de la Baie James a été présenté en 2007. Ensuite, le Comité a collaboré au projet de l'Association des trappeurs criés (ATC) concernant les impacts et les mesures d'adaptation, en 2009-2010. Ce travail a mené à la mise en ligne d'un GéoPortail présentant, sur une carte interactive, les observations des Criés pouvant être liés aux changements climatiques. L'ATC a proposé une seconde phase du projet portant sur les mesures d'adaptation pour assurer les déplacements sécuritaires vers les territoires de chasse, mais a dû abandonner faute de financement.

Un membre souligne l'importance des changements climatiques pour le processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22 et l'économie traditionnelle des Criés. L'évaluation des impacts devra s'adapter en fonction des conditions environnementales anticipées, et certaines activités de récolte des Criés sur le territoire pourraient être abandonnées à cause des impacts supplémentaires de projets de développement. Il trouve important que les communautés autochtones soient incluses dans le débat dès le début, et non consultées au bout du compte. Selon Mme Tremblay, la présente consultation a pour objectif d'inclure la participation autochtone dès le début.

7. PRIORITÉS 2015-2017

a. *Évaluation environnementale stratégique et projet de loi modernisant la Loi sur la qualité de l'environnement*

Le Sous-comité sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) finalise le travail sur le mémoire concernant le projet de loi 102 modernisant la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). L'analyste présente les recommandations mises de l'avant par le Sous-comité; celles-ci ont trait au renforcement du cadre proposé pour l'ÉES ainsi qu'à l'arrimage du régime d'autorisation avec le processus du chapitre 22 de la Convention. Les membres approuvent ces recommandations. La version complète du projet de mémoire sera présentée aux membres dans les prochaines semaines.

b. *Évaluation des effets cumulatifs*

Le CCEBJ tiendra un atelier sur les effets cumulatifs le lendemain (21 septembre). Outre les membres du CCEBJ, ceux du COMEV, du COMEX et du COFEX-Sud seront présents, de même qu'un responsable de chaque gouvernement (Canada, Québec, Cris). Bram Noble et Jackie Martin, auteurs du rapport sur les effets cumulatifs présenté en mai 2016, animeront l'atelier.

Lorsque l'atelier et son rapport auront été complétés, le Sous-comité sur les effets cumulatifs travaillera à l'élaboration d'un devis concernant une seconde phase de recherche. Celle-ci porterait davantage sur l'évaluation des effets cumulatifs (ÉEC) réalisée à l'échelle régionale, avec un accent sur les bonnes pratiques au Canada et ailleurs.

Par ailleurs, des chercheurs ont proposé une collaboration avec le CCEBJ concernant l'état des lieux de l'ÉEC dans différentes régions du Canada, dont le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Les membres donnent leur accord à cette collaboration qui se réaliserait si le projet obtient le financement demandé.

c. *Mise en œuvre et mise à jour du Plan stratégique 2013-2018*

Le secrétaire présente l'état de mise en œuvre du Plan stratégique 2013-2018 en identifiant des objectifs non réalisés à ce jour. Certains objectifs pourraient être considérés dans le cadre de la mise à jour des priorités du CCEBJ. Par ailleurs, cet exercice permettrait d'intégrer de nouvelles priorités, tels les impacts et l'adaptation aux changements climatiques.

Comme l'examen des processus fédéraux d'évaluation environnementale et des lois touchant l'environnement accaparera l'attention du CCEBJ durant l'automne 2016, la mise à jour des priorités est reportée.

8. APPROCHE POUR L'EXAMEN DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉS TACTIQUES (PAFIT) 2018-2023

Comme suite à l'atelier sur les enjeux de l'aménagement forestier (février 2016), le Sous-comité sur la forêt travaille à expliciter les deux enjeux que le CCEBJ soumettrait à l'attention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'ici la fin 2016. Lorsque le MFFP déposera les projets de

PAFIT au printemps 2017, le CCEBJ pourra les examiner à la lumière des deux enjeux préalablement soumis.

9. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU MFFP SUR LE CARIBOU FORESTIER

Les membres souhaitent obtenir davantage d'information concernant la mise en œuvre du Plan d'action sur le caribou forestier dévoilé par le MFFP en avril 2016. Le CCEBJ écrira au ministre pour demander une rencontre qui pourrait inclure d'autres sujets.

Comme les travaux du Comité spécial Cris-Québec sur le caribou forestier ont peu progressé au cours des dernières années, les membres souhaitent collaborer avec des spécialistes du domaine afin de proposer des mesures concrètes pouvant améliorer la situation de l'espèce à court terme.

10. PROCHAINE RÉUNION

Le CCEBJ tiendra sa prochaine réunion à Québec le 1^{er} décembre 2016.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 6 décembre 2016